

ESPACES VERTS ET FLEURIS

Diagnostic et enjeux 2024

Plan de gestion 2024-2026

Maître d'ouvrage

Commune de Moirans-en-Montagne
Hôtel de ville
Place Robert Monnier
39260 Moirans-en-Montagne



03 84 42 01 58



contact@moiransenmontagne.fr

SOMMAIRE

1. Contexte

- 1.1. Projet de territoire 2018-2026 : la revitalisation du cœur de ville **Page 3**
- 1.2. Les espaces publics hors périmètre de revitalisation **Page 5**
- 1.3. Autres éléments de contexte **Page 5**

2. Etat des lieux – Diagnostic et enjeux **Page 6**

- 2.1. Carnet par secteur géographique **Page 7 à 22**
- 2.2. Chiffres clés **Page 23**

3. Gestion actuelle **Page 24**

- 3.1. Interventions en régie communale et régie intercommunale **Page 25**
- 3.2. Interventions par les prestataires (conception et réalisation) **Page 26**

4. Plan de gestion projeté **Page 31 à 35**

- 4.1. Ajustement des moyens face aux enjeux environnementaux **Page 31**
- 4.2. Plan de gestion projeté **Page 32 à 35**

Annexes **Page 36 à 47**

1. Contexte

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE

Moirans-en-Montagne, commune de 2 303 habitants en 2024, est un des 4 bourg centres de la communauté de communes Terre d'Emeraude (92 communes – 25 000 habitants).

Au cœur d'un environnement d'exception, elle concentre une intense activité économique et une étonnante vitalité culturelle qui sont l'une et l'autre portées par la place prépondérante du jouet sur le plan local.

Moirans-en-Montagne constitue la porte d'entrée ouest du Parc naturel régional du Haut-Jura (122 communes et 82 000 habitants). Au sein de l'armature du territoire, Moirans-en-Montagne est identifiée comme un pôle de niveau 2 : centralité intermédiaire qui propose un niveau de service et d'équipements pour des besoins journaliers ou hebdomadaires et accueillent des activités économiques et des emplois pour les actifs sur la commune et ses alentours.

1. 1. Projet de territoire 2018-2026 : la revitalisation du cœur de ville

Une **étude de programmation** pour la revitalisation du bourg centre a été conduite par SOLIHA et Au-delà du Fleuve pour Moirans-en-Montagne et restituée en juillet 2018. Le **plan-guide** de cette étude prévoit à travers son programme d'action :

- Créer des espaces verts et des jardins publics (*volet Habitat – Reconquérir la couronne de jardins*)
- Développer la qualité des espaces publics du centre (*volets habitat – commerce – tourisme*)
- Mettre en valeur le parcours de l'eau et les milieux humides
- Préserver et valoriser les jardins du centre par des actions d'entretien et de replantation de variétés locales (*volet paysages*)

Sur le volet Paysages et perceptions, il a été identifié l'opportunité d'améliorer les espaces publics et la végétalisation qui sont la première attente de la population.

Depuis 2019, la commune a engagé la **phase opérationnelle** de son programme de revitalisation, en particulier, la requalification et le développement des **espaces publics**. La phase opérationnelle se décline comme suit :

- Tranche 1 : Place Robert Monnier – Place de Verdun – Rue Pasteur (2019-2020)
- Tranche 2 : Parvis arrière de l'hôtel de ville et rue Voltaire pour partie (2021)
- Tranche 3 : Abords de la salle des fêtes et du cinéma – Champ de foire (2021-2022)
- Tranche 4 : Abords du musée du jouet et des écoles (2022-2023)
- Tranche 5 : Rue Voltaire et Côte du Four (2024)
- Tranche 6 : Rue des Sports – Anatole France – Des Cares (2024-2025)
- Tranche 7 : Rue Roussin – Du Lavoir – Pasteur (2025-2026)
- Tranche 8 : Quartier de Roche Rive (2026)

L'équipe d'ingénierie :

Accompagné techniquement et financièrement par la Région Bourgogne-Franche-Comté et l'Etat, la commune s'est appuyée sur une équipe de maîtrise d'œuvre mandatée par un **paysagiste-concepteur**. : l'Atelier Chardon Paysages.

Cédric Chardon, paysagiste-concepteur et urbaniste

Parcours professionnel

- 2020/ président de la Fédération Française du Paysage Auvergne-Rhône-Alpes-Bourgogne-Franche-Comté
- 2018/ membre de la commission des sites et paysages du département de l'Ain
- 2008/2010 paysagiste du CAUE de l'Ain (01)
- 2008 paysagiste du CAUE de la Haute Vienne (87)
- 2005/2008 paysagiste coordinateur pour le Conseil Général de Loire-Atlantique (44)

Formation

- 2013 qualification "AEU2 Approche Environnementale de l'Urbanisme"
- 2005 paysagiste-dplg de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles

Véronique Roger, paysagiste-concepteur et artiste

Parcours professionnel

- 2014 enseignante vacataire à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Saint-Etienne
- 2011/2013 paysagiste opérations de maîtrise d'oeuvre à la ville de Lyon
- 2005/2011 artiste plasticienne (pratique installative in situ)

Formation

2005 paysagiste-dplg de l'Ecole Nationale Supérieure du Paysage de Versailles
2000 DNAP de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Nancy

Les éco-conditions de la Région BFC – Aménagement écologique

La Région BFC accompagne les projets financièrement à conditions que ceux-ci répondent aux éco-conditions :

La gestion du projet

- Accompagnement en amont des projets sur le volet environnemental et/ou paysager
- Equipe de maîtrise d'oeuvre comprenant un paysagiste-concepteur
- Modalités de gestion et d'entretien des aménagements après les travaux

Limiter l'imperméabilisation des sols et gérer les eaux pluviales à la parcelle (régulation, stockage, infiltration)

- Minimisation des espaces imperméabilisés (optimisation des dimensionnements, nature des matériaux, solutions alternatives)
- Surface totale des espaces extérieurs imperméabilisés avant / après
- Surface semi-ouverte des espaces extérieurs avant / après
- Surface des espaces verts sur dalle avant / après
- Surface des espaces verts de pleine terre avant / après

Favoriser l'accueil et le développement de la biodiversité

- Conservation de la végétation existante et des éléments de bâti favorisant la biodiversité (mur en pierre sèche, abri pour oiseaux...) en phase conception – chantier et après réalisation
- Si inventaire faune-flore, prise en compte dans la gestion des travaux
- Choix des plantations : variés, adaptés au substrat du site, aux contraintes climatiques, favorables à la biodiversité et peu exigeants en entretien (taille, arrosage)
- L'aménagement doit prendre en compte l'hébergement et le nourrissage d'espèces animales (nichoirs, abris)
- Valorisation des trames vertes et bleues avec connexions avec les espaces végétalisés ou humides les plus proches
- Prise en compte de la pollution lumineuse

Maîtriser les ambiances climatiques

- Choix des couleurs et des matériaux des revêtements de sol extérieurs (voirie, stationnement, cheminements) pour limiter les effets de surchauffe
- Présence ou plantation de végétaux permettant la création d'ombres portées sur les bâtiments, les espaces de stationnement et des espaces extérieurs de détente

1. 2. Les espaces publics hors périmètre du programme de revitalisation

La commune de Moirans-en-Montagne est impliquée dans la requalification de ses espaces publics depuis le début des années 90.

Conception :

Ces espaces publics ou massifs ont été conçus par d'autres équipes de maîtrise d'œuvre avant 2018 :

- ARPRAU – Architecte DPLG Lyon : étude d'aménagement et d'urbanisme réalisée en 1994
 - Favoriser les espaces verts par la plantation d'arbres en centre-ville, par l'extension des zones vertes et fleuries
 - Traitement des 2 entrées (nord et sud) par un aménagement paysager
- Olivier COLIN – Géomètre-expert
- Les Jardins de la Fontaine

1. 3. Autres éléments de contexte :

COP Régionale – Recueil des actions Janvier 2024

Urbanisme - Documents de planification :

- Charte du Parc naturel régional du Haut Jura (en cours de réécriture)
- SCOT du Haut Jura / SCOT du Pays Lédonien
- Plan Local d'Urbanisme Intercommunal

Plan Climat Air Energie Territorial – Terre d'Emeraude Communauté 2024-2029

6 axes :

1. Habitat et aménagement du territoire
2. Mobilités
3. Ressource en eau
4. Espaces naturels, forêt et biodiversité
5. Agriculture et alimentation
6. Economie locale

Gestion de l'eau potable – Délégitaire VEOLIA

- Contrat de délégation avec préservation de la ressource (ILP)

GEMAPI – Actions avec le Parc naturel régional du Haut Jura

- Préservation et mise en valeur du bief du Murgin
- Etude sur l'étang de la Penne

2. Etat des lieux – Diagnostic et enjeux

2.1. Carnets par secteur géographique

- Recensement et état des lieux des espaces verts et fleuris
- Mode de gestion
- Atouts et points faibles

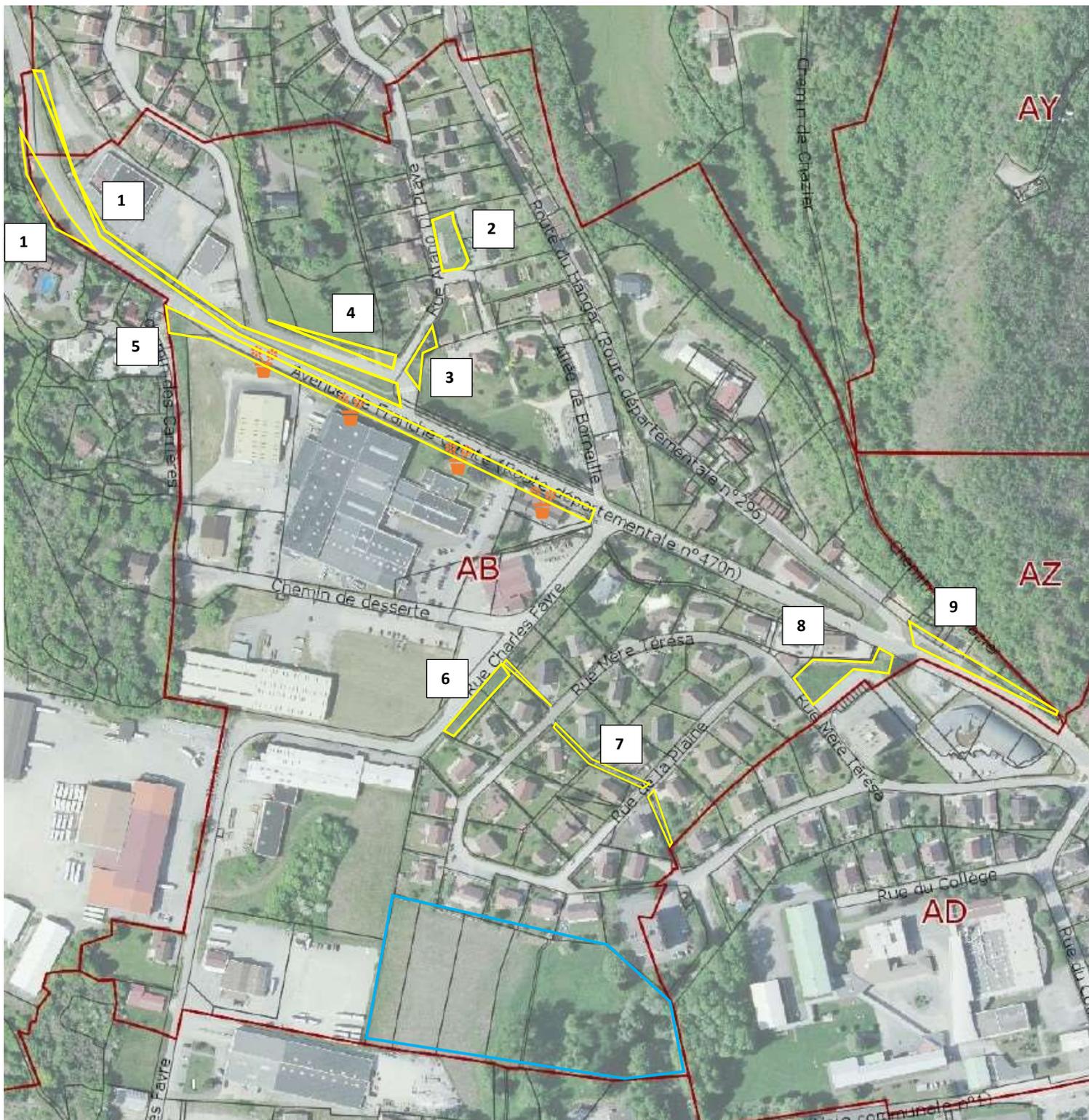
Répartition spatiale :

- Secteur nord : section AX du cadastre
- Secteur nord : section AB du cadastre
- Secteur nord : section AD du cadastre
- Secteur ouest : section AC du cadastre
- Secteur centre-ville : sections AE du cadastre
- Secteur centre-ville : section AI du cadastre
- Secteur est : section AH du cadastre
- Secteur sud : sections AK et AL du cadastre

Carnet - Secteur nord : section AX

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune	Espaces verts en nature de pré ou prairie ou verdure simple	<p>Tonte Services techniques communaux Ou L'Aubépine Ou ESAT Fréquence prestataires : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison</p>	<p>Attente forte des riverains : tonte régulière des prairies Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien)</p>
Polygone bleu	<p>Verger avec 20 arbres fruitiers, dont 1 noyer (Franquette) 4 pruniers (mirabelle de Nancy, quetsche d'Alsace, Reine Claude dorée, Reine Claude Violette) 3 cerisiers (Cœur de pigeon, Napoléon, Géant de Hedelfingen) 7 pommiers (Belle de Boskoop, Belle fille de Salins, Cusset, La nationale, Melrose, Court Pendu, Reinette grise) 2 cognassiers (Champion) 3 poiriers (Beurré de Hardy, Doyenné du Comice, Louise Bonne)</p>	<p>Tonte sous les arbres Services techniques communaux Fréquence : 1 à 2 fois / saison</p> <p>Taille et entretien des arbres fruitiers : Olivier François - Paysagiste</p>	<p>Difficultés : Reprise des 20 arbres en période de sécheresse Entretien qui implique des connaissances sur les arbres fruitiers</p> <p>Atouts : Choix et plantation des arbres par Olivier François – Paysagiste et pépinière d'altitude</p>

Cartographie globale du secteur - Secteur nord : section



Carnet - Secteur nord : section AB

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

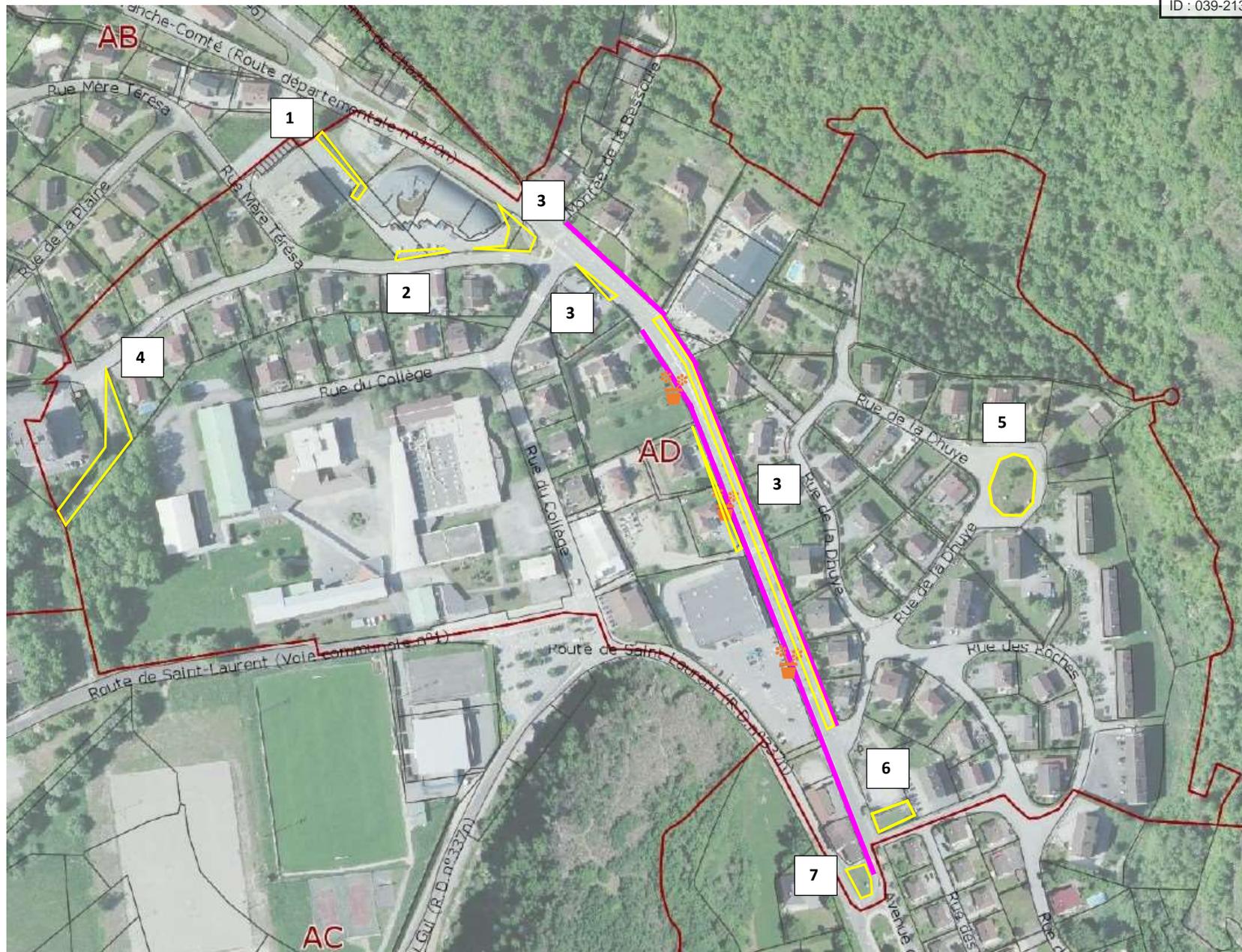
Publié le



ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune	Espaces verts de type urbain	<p>Tonte Services techniques communaux et intercommunaux (n°8) Ou L'Aubépine Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison</p>	<p>Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien) Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants</p>
Logo fleurs orange	Bacs de fleurs annuelles	<p>Plants : Les Jardins de la Fontaine Plantation : Services techniques communaux Arrosage (pour toute la commune) : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3</p>	<p>Atout : de plus en plus de vivaces en plus des fleurs annuelles Difficultés : arrosage et entretien</p>
Polygone bleu	Terrain en nature de pré	<p>Fauchage Terrains mis à disposition d'un exploitant agricole à titre précaire et révocable (Zone UY du Plan Local d'Urbanisme) Fréquence de fauche : 1 à 2 fois par an selon la saison des foins</p>	<p>Difficultés : Entretien de la partie ouest ? Atouts : Terrains en nature de prairie à proximité de la zone habitat</p>

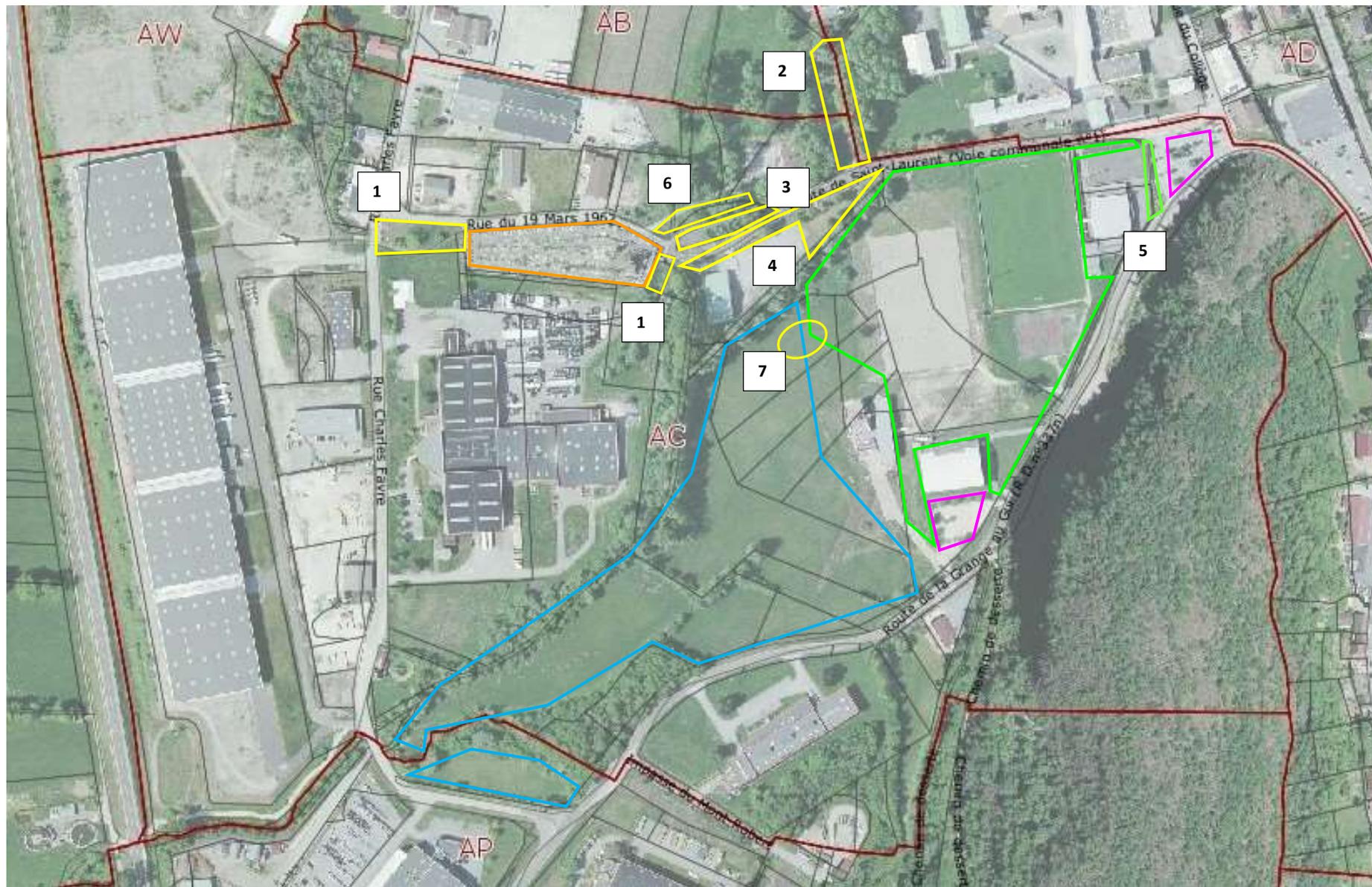
Cartographie globale du secteur - Secteur nord : section AD



Carnet - Secteur nord : section AD

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune	Espaces verts de type urbain	<p>Tonte Services techniques communaux et intercommunaux (n°1 et 3 - Adapemont) Ou L'Aubépine Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison</p>	<p>Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien) Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants</p>
Logo fleurs orange	Bacs de fleurs annuelles	<p>Plants : Les Jardins de la Fontaine Plantation : Services techniques communaux Arrosage pour toute la commune : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3</p>	<p>Atout : de plus en plus de vivaces en plus des fleurs annuelles Difficultés : arrosage et entretien</p>
Polygone rose	Arbres d'alignement	<p>Entretien des pieds d'arbres : Services techniques</p> <p>Taille des arbres : Services techniques</p>	<p>Difficultés : Taille des arbres : connaissance des techniques de taille selon les essences</p>

Cartographie globale du secteur - Secteur ouest : section AC



Carnet - Secteur ouest : section AC

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



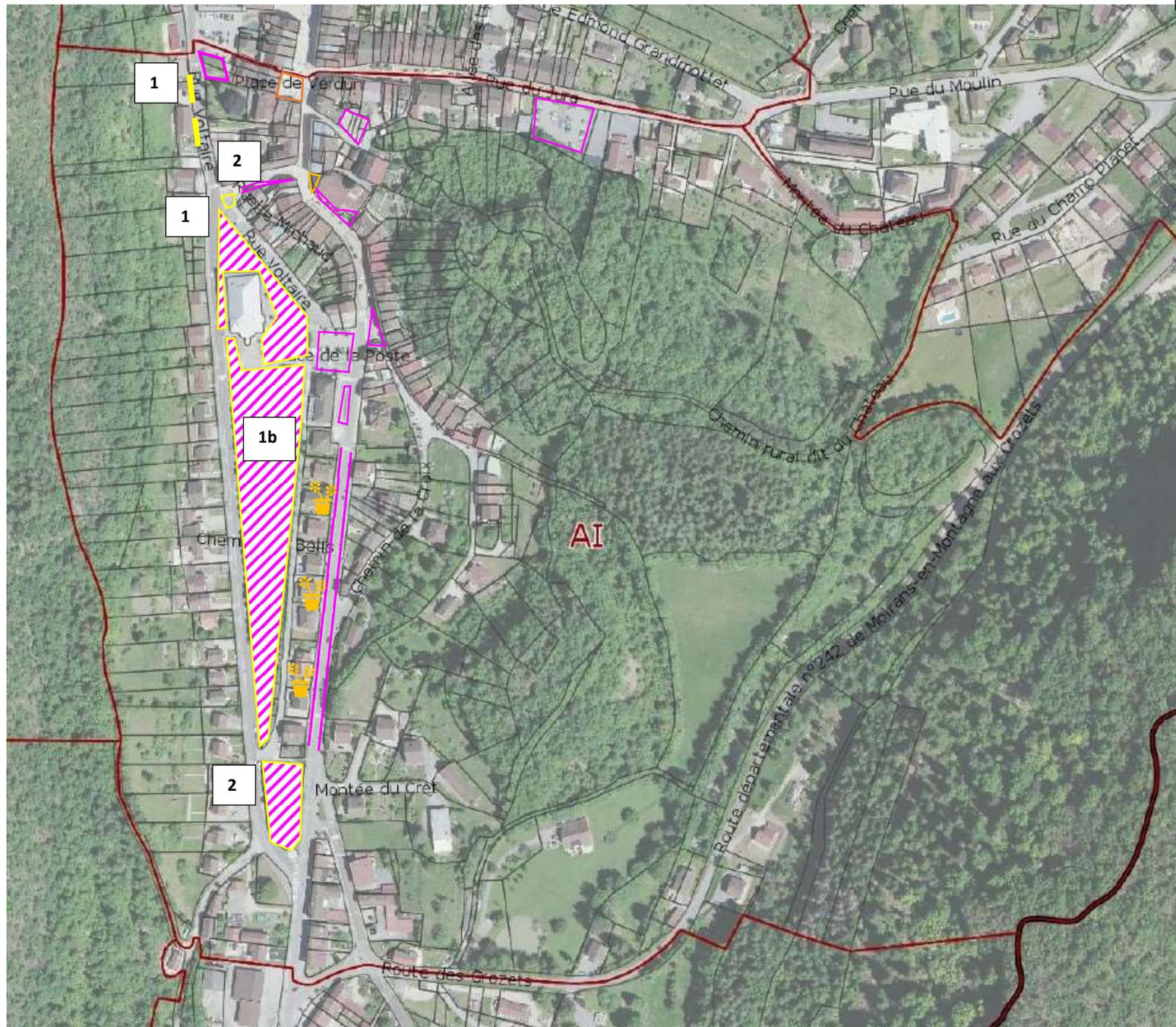
ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune	Espaces verts de type urbain	<p>Tonte Services techniques communaux Ou L'Aubépine - ESAT Ou Régie intercommunale Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison</p>	<p>Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien) Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants</p>
Polygone rose	Arbres d'alignement	<p>Entretien des pieds d'arbres : Services techniques Taille des arbres : Services techniques</p>	<p>Difficultés : Taille des arbres : connaissance des techniques de taille selon les essences</p>
Polygone vert	Espaces verts de type pré (zone sportive)	<p>Tonte : Services techniques intercommunaux (Adapement) Fréquence : 6 fois / saison</p>	<p>Difficultés : Fréquences de passage.</p>
Polygone orange	Cimetière : espaces verts et fleurissement de vivaces et annuelles	<p>Tonte : Services techniques communaux Fréquence : 2 à 3 fois / saison Désherbage : Services techniques communaux Moyens : mécanique Fleurissement : Plants : Jardins de la Fontaine Plantations : Services techniques communaux Arrosage pour toute la commune : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3</p>	<p>Difficultés : Pas de difficulté particulière, sauf charge de travail si l'équipe Espaces verts incomplète</p>
Polygone bleu	Terrains en nature de pré	<p>Fauchage : TEC : terrains mis à disposition d'un exploitant agricole Commune : baux ruraux à 2 exploitants agricoles Fréquence de fauche : 1 à 2 fois par an selon la saison des foins</p>	

Carnet - Secteur centre-ville : section AE

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune	Espaces verts de type urbain	<p>Tonte Services techniques communaux et intercommunaux (n°7 et 8 Adapement) Ou L'Aubépine - ESAT Ou Régie intercommunale Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison</p>	<p>Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien)</p>
Polygone rose	Arbres d'alignement Massifs avec vivaces Arbustes	<p>Entretien des pieds d'arbres et massifs : Services techniques Taille des arbres et arbustes : Services techniques</p>	<p>Difficultés : <u>Taille des arbres et arbustes</u> : connaissance des techniques de taille selon les essences <u>Pousse des jeunes plants</u> : arrosage selon les préconisations du paysagiste-concepteur <u>Atout</u> : plantation de vivaces et essences couvre-sol = pas de renouvellement chaque année</p>
Polygone orange	Massifs avec vivaces Arbustes Fleurissement en massif ou en bac (fleurs annuelles)	<p>Désherbage : Services techniques communaux Moyens : Fleurissement : Plants : Jardins de la Fontaine Plantations : Les Jardins de la Fontaine Arrosage pour toute la commune : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3</p>	<p>Atouts : Essences et compositions choisies par les Jardins de la Fontaine Difficulté : Arrosage en période estivale en cas de sécheresse</p>

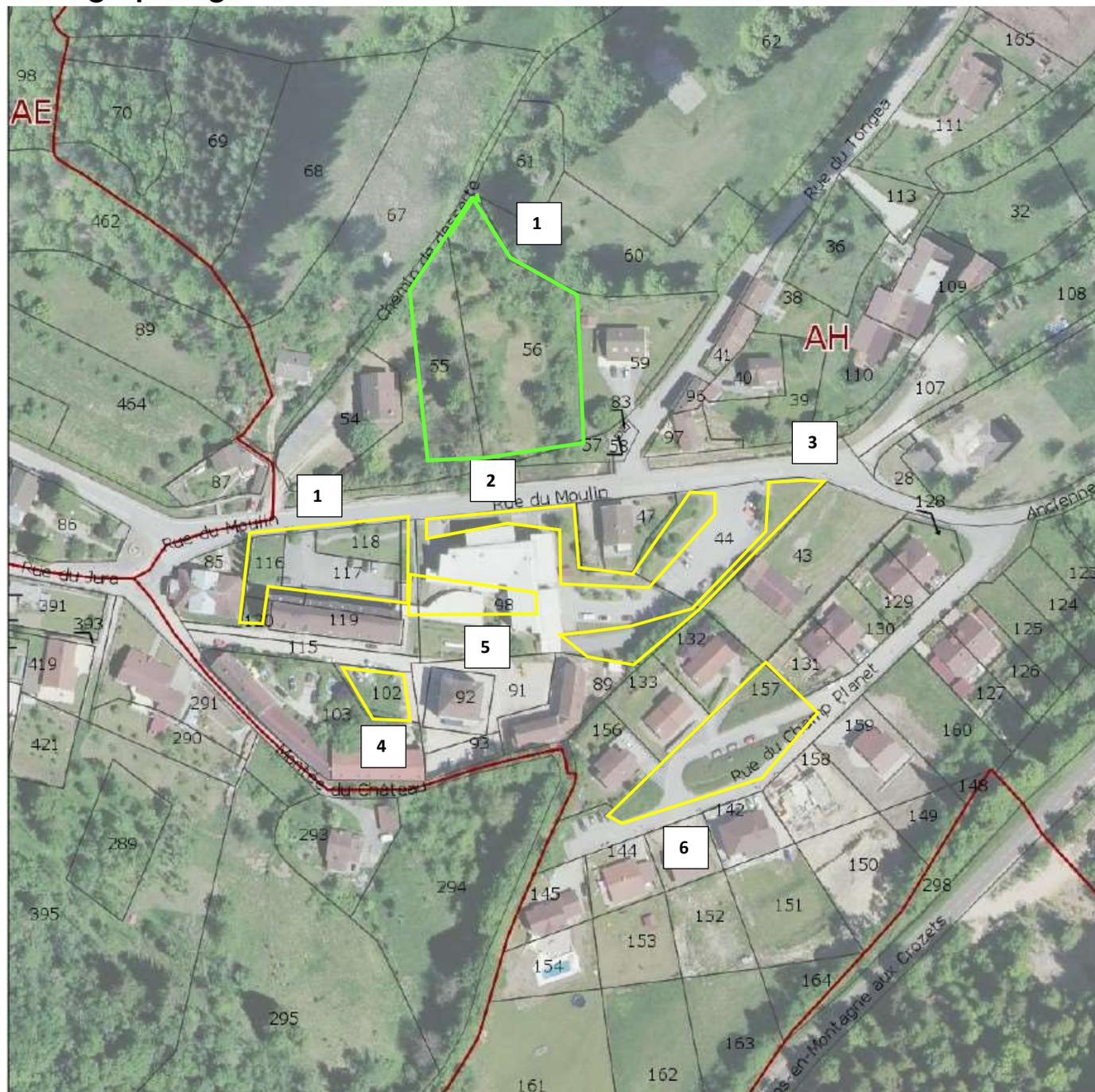
Cartographie globale du secteur - Secteur centre-ville : section AI



Carnet - Secteur centre-ville : section A1

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune hachuré rose	Espaces verts de type urbain Arbres d'alignement Massifs avec vivaces Arbustes	Tonte Services techniques communaux Ou L'Aubépine - ESAT Ou Régie intercommunale Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison Entretien des pieds d'arbres et massifs : Services techniques Taille des arbres et arbustes : Services techniques	Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien) Taille des arbres et arbustes : connaissance des techniques de taille selon les essences Atout : plantation de vivaces et essences couvre-sol = pas de renouvellement chaque année
Polygone rose	Arbres d'alignement Massifs avec vivaces Arbustes	Entretien des pieds d'arbres et massifs : Services techniques Taille des arbres et arbustes : Services techniques	Difficultés : <u>Taille des arbres et arbustes :</u> connaissance des techniques de taille selon les essences <u>Pousse des jeunes plants :</u> arrosage selon les préconisations du paysagiste-concepteur Atout : plantation de vivaces et essences couvre-sol = pas de renouvellement chaque année
Polygone orange	Massifs avec vivaces Arbustes Fleurissement en massif ou en bac (fleurs annuelles)	Désherbage : Services techniques communaux Moyens : Fleurissement : Plants : Jardins de la Fontaine Plantations : Jardins de la Fontaine Arrosage pour toute la commune : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3	Atouts : Essences et compositions choisies par les Jardins de la Fontaine Difficulté : Arrosage en période estivale en cas de sécheresse

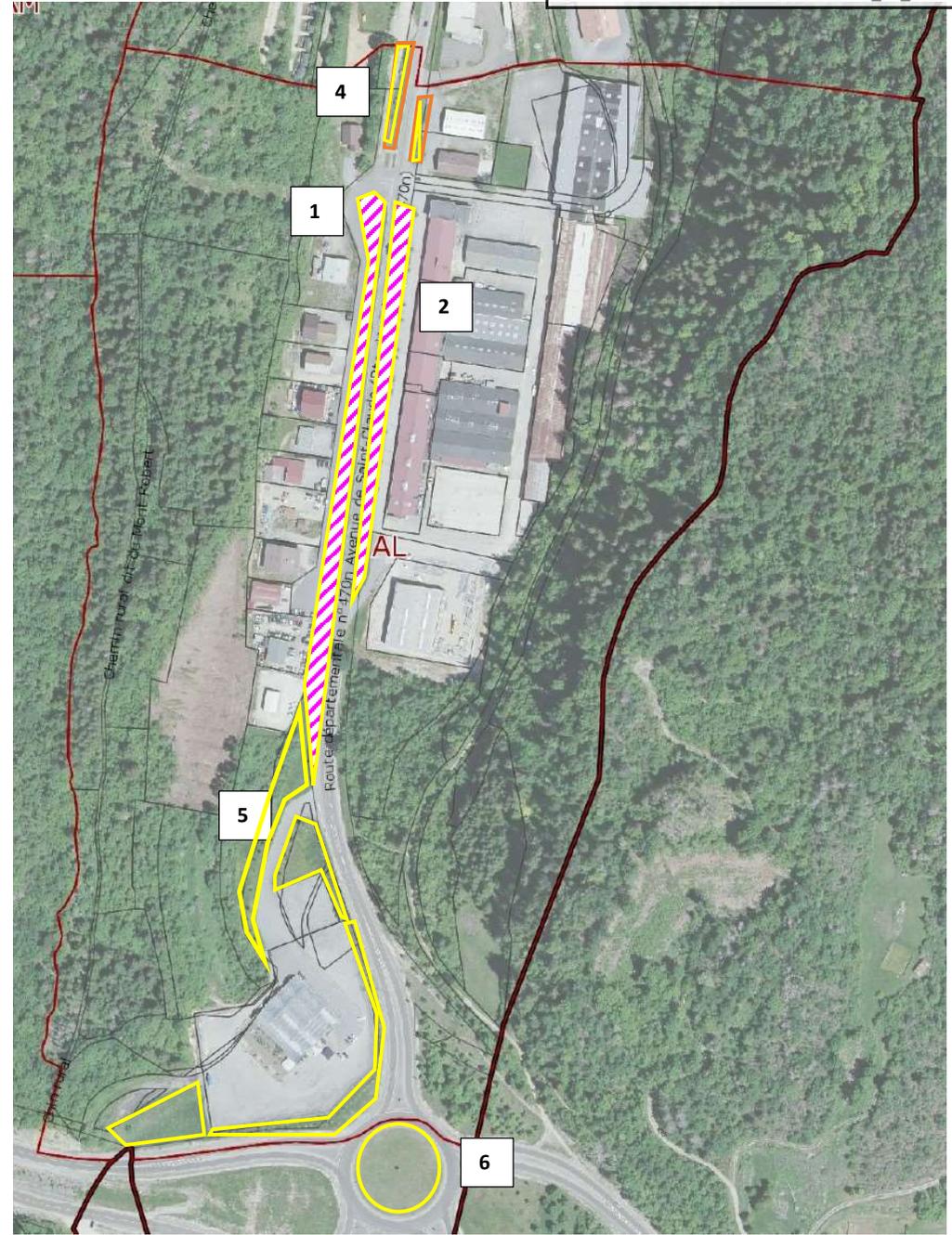
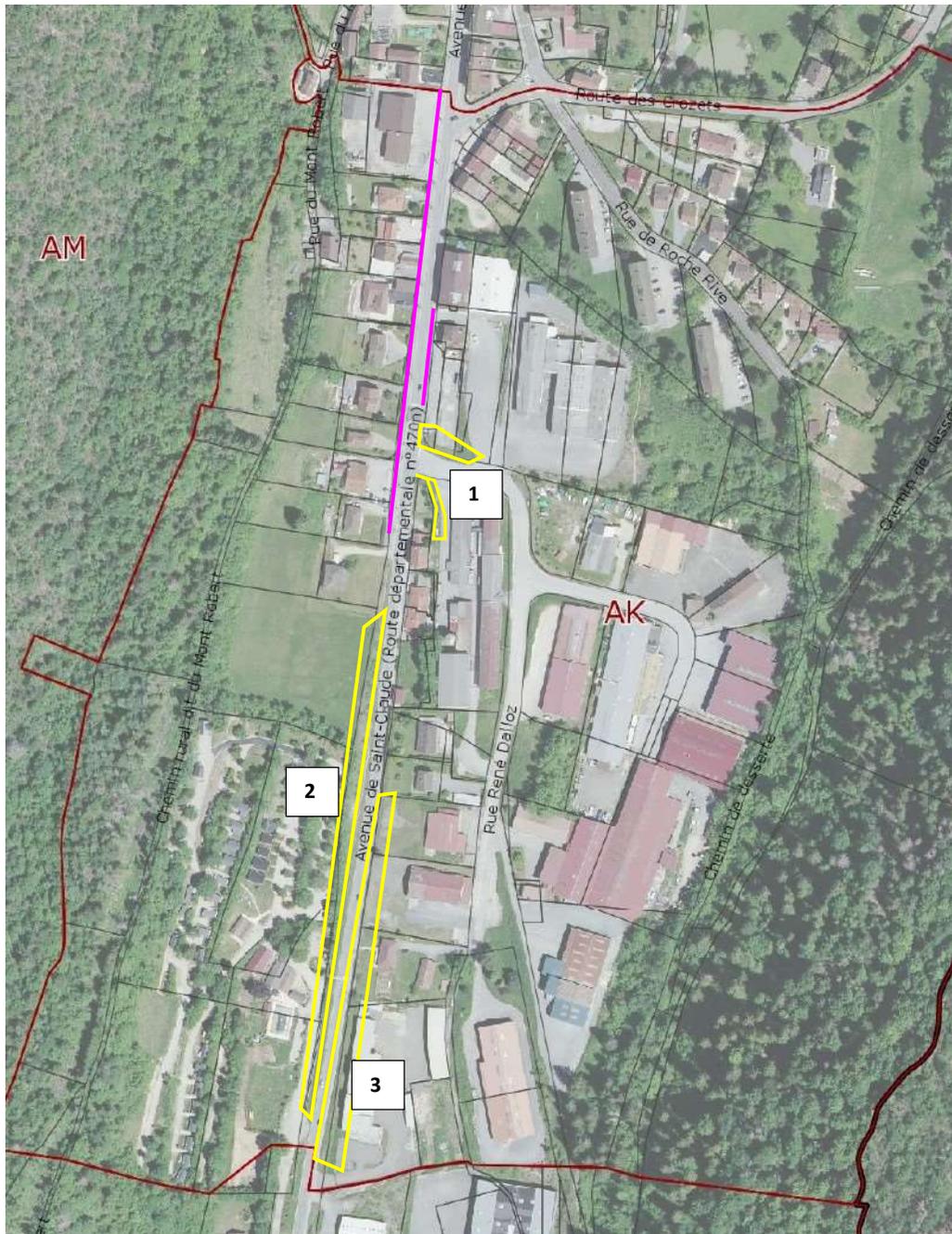
Cartographie globale du secteur - Secteur est : section AH



Carnet - Secteur est : section AH

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune	Espaces verts de type urbain	<p>Tonte Services techniques communaux ou intercommunaux (n°1 et 2 - Adapemont) Ou L'Aubépine</p> <p>Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison</p>	<p>Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien)</p>
Polygone vert	Espaces verts de type habitat	<p>Tonte Services techniques intercommunaux (Adapemont)</p>	<p>Parcelle en cours de réflexion (construction maison des seniors)</p>

Cartographie globale du secteur - Secteur sud : section AK et AL



Carnet - Secteur sud : section AK et AL

Espace fleuris ou vert	Descriptif	Mode de gestion	Atout – Points faibles
Polygone jaune Polygone jaune et hachuré rose	Espaces verts de type urbain Massifs de fleurs annuelles Arbres d'alignement Arbustes	Tonte Services techniques communaux Ou L'Aubépine Ou Service intercommunal (n°2 – Adapemont) Fréquence prestataire : 7 fois / saison Fréquence régie : 1 à 2 fois / saison Entretien des pieds d'arbres et massifs : Services techniques Fleurs annuelles : Plantation par Les Jardins de la Fontaine Arrosage pour toute la commune : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3 Taille des arbres et arbustes : Services techniques	Attente forte des riverains : tonte régulière des platebandes vertes Difficulté : coordination des passages de tonte entre les intervenants Réflexion : laisser en jachère pour la biodiversité mais ressenti des riverains peu favorable (mauvais entretien) <u>Taille des arbres et arbustes</u> : connaissance des techniques de taille selon les essences
Polygone rose	Arbres d'alignement	Entretien des pieds d'arbres : Services techniques Taille des arbres : Services techniques	Difficultés : <u>Taille des arbres</u> : connaissance des techniques de taille selon les essences
Polygone orange	Massifs avec vivaces Arbustes Fleurissement en massif	Désherbage : Services techniques communaux Moyens : mécanique Fleurissement : Plants : Jardins de la Fontaine Plantations : Jardins de la Fontaine Arrosage pour toute la commune : Services techniques communaux Fréquence / Saison : 3 fois par semaine de mai à septembre Quantité maximale : 72 m3	Atouts : Essences et compositions choisies par les Jardins de la Fontaine Difficulté : Arrosage en période estivale en cas de sécheresse

2. 2. Chiffres clés

Etat des surfaces	2024	Gestion	Coût TTC
Surfaces de Tonte (polygone jaune)	5,3 ha	Régie communale ADAPÉMONT (TEC) Aubépine Paysage ESAT – Prestige Alliance	18 060 € 6 072 €
Surface d'espace agricole ou verger (polygone bleu) (*): hors surfaces agricoles en secteur A ou N de la commune (PLU)	8 ha	Exploitants agricoles	
Surface en zone sportive (polygone vert)	1,85 ha	Intercommunalité (Adapemont)	
Surface en pelouse et massifs de vivaces (polygone jaune hachuré rose)	1,13 ha	Aubépine Paysage ESAT	
Surface du cimetière	0.6 ha	Régie communale	
Nombre de plantes annuelles - Fourniture et plantation	1 432	Les Jardins de la Fontaines	8 458 €
Nombre de plantes vivaces – Fourniture et plantation (massifs Poste et Eglise)	124	Les Jardins de la Fontaine	6 008 €
Consommation d'eau par an Au maximum : 3 cuves de 400 litres 3 fois / semaine De 1 ^{er} mai au 15 septembre (20 semaines)	72 m3	Régie communale Prélèvement sur la ressource en eau	

3. Gestion actuelle

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le

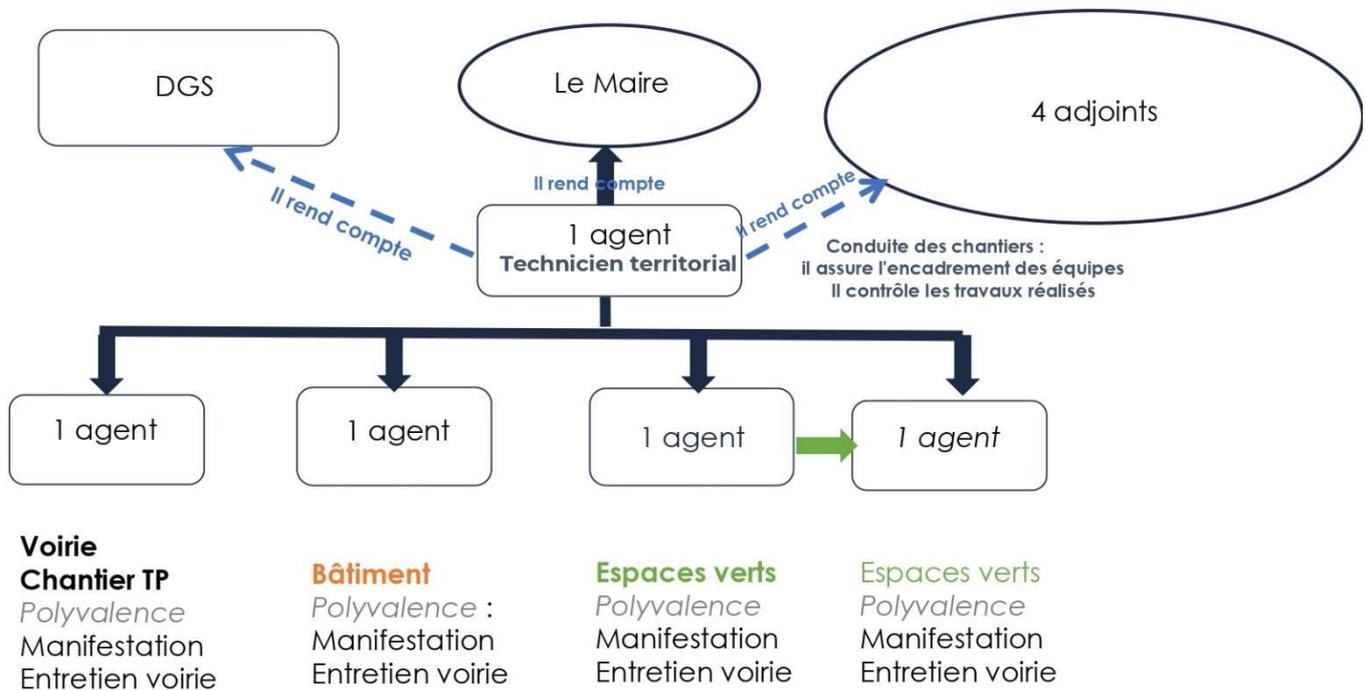


ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE

Surface enherbée <i>de type prairie</i>	Tonte – Régie – Fréquence ? Les surfaces à tondre par les services techniques représentent 24% des surfaces totales (hors surfaces agricoles). L'effectif disponible ne permet pas d'intervenir plus de 2 fois par an.	
Surface enherbée <i>proche de l'habitat ou de la voirie</i>	Tonte - Prestataires - 5 à 7 fois par an Les surfaces à tondre par les prestataires représentent 44% des surfaces totales (hors surfaces agricoles). Les interventions manquent encore de coordination (écart de plus d'une semaine).	
Surface enherbée <i>en zone sportive</i>	Tonte - TEC - Prestataire et régie – 6 fois par an	
Surface enherbée <i>de type agricole</i>	Fauchage – Exploitant agricole – 1 à 2 fois / an Le fauchage des surfaces répond aux besoins de l'exploitant agricole.	
Verger	Taille – Traitement – Qui ? – Quand ? L'entretien des 20 arbres fruitiers implique de la disponibilité des agents en régie et des compétences : il n'est pas satisfaisant.	
Flurs et arbustes vivaces	Palette – Chardon – Accord-cadre La palette proposée par le paysagiste-concepteur répond aux exigences environnementales actuelles.	
Flurs annuelles	Palette – Jardins de la Fontaine – Commande annuelle La palette proposée par le professionnel répond aux exigences environnementales actuelles.	
Entretien des massifs (flurs vivaces et annuelles)	Désherbage – Régie – Fréquence ? Le nombre de massifs à entretenir par les services techniques et les compétences des agents ne permettent pas d'intervenir autant que nécessaire.	
Engrais	Apport à la plantation – Jardins de la Fontaine	
Arrosage Flurs et massifs	Prélèvement ressource – Régie – de mai à septembre Jusqu'en 2024, l'arrosage s'effectuait par prélèvement de la ressource en eau.	
Taille arbres d'alignement ou ilot et arbustes	Régie – Fréquence ? Le nombre d'arbres à entretenir par les services techniques et les compétences des agents ne permettent pas d'intervenir autant que nécessaire et sans plan pluriannuel.	
Ripisylve et arbres en bordure du Murgin	L'intervention sur la ripisylve a été jusqu'alors très ponctuelle et sans technique particulière. La visite du Parc naturel régional du Haut Jura en septembre 2024 permet de définir les types d'intervention à programmer.	

3. 1. Interventions en régie communale et intercommunale

L'organigramme des services techniques communaux se décompose comme suit :



La ressource dédiée aux espaces verts est la suivante :

- 1 agent – Espaces verts soit 0,8 équivalent temps plein (le solde étant affecté aux tâches polyvalentes)
 - 1 agent – Espaces verts, soit 0,4 équivalent temps plein (le solde étant affecté aux tâches polyvalentes)
 - 5 agents saisonniers, soit 0,3 équivalent temps plein
 - 2 agents dédiés Voirie et Bâtiment sur la quote-part polyvalence : 0,2 ETP
 - 1 responsable des services techniques (coordination), soit 0,2 ETP
- Soit au total : 1,9 ETP**

Le recrutement d'un agent responsable du pôle Espaces verts est effectif depuis le 1^{er} décembre 2024, ce qui apporte de nouvelles compétences dans ce domaine.

La régie intercommunale dédiée aux espaces verts est la suivante :

- 1 agent coordinateur, soit 0,2 équivalent temps plein
 - 2 agents intervenant ponctuellement et basés à Orgelet, soit 0,4 ETP
 - 5 agents de l'ADAPEMONT mandaté par Terre d'Emeraude Communauté
- Soit au total : **0,6 ETP** + prestation Adapemont

3.2. Intervention par les prestataires (conception et réalisation)

3.2.1. L'Aubépine

3, Chemin des Alamans – 39270 Orgelet

Jardinier paysagiste, 23 années de savoir-faire au service des particuliers, des collectivités et des entreprises.

Leur métier :

- Taille de haie, débroussaillage, taille et soin des arbres fruitiers
- Engazonnement, tonte, réfection de pelouse petite et grande surface
- Assainissement individuel, filtre à sable, tartre d'infiltration
- Vente et mise en place de terre végétale, terreau, écorce de pin, galets
- Création et mise en place de bassin d'agrément
- Maçonnerie, terrassement, construction de terrasse, muret, escalier (béton, pierre, bois...), abris, carports
- Mur de soutènement (gabions, éléments en L, béton), bordure, chemin et cour
- Élagage d'arbres de toutes tailles et abattage en milieu urbain et forestier
- Nettoyage à haute pression de toiture de maison ou autres surfaces

Les ressources :

- 2 salariés

Jusqu'en 2024, la commune a mandaté l'Aubépine sur des prestations de **tonte** uniquement.

3.2.2. ESAT – Prestige Jura

L'Établissement et Service d'Aide par le Travail Prestige Jura est une structure de travail protégée agréée.

Cet établissement propose parmi ses activités les travaux d'environnement et d'espaces verts.

Dans l'esprit des récentes lois de rénovation de l'action sociale, l'ESAT de Saint-Claude propose à chaque ouvrier d'élaborer un Projet Professionnel Personnalisé (PPP) qui tient compte de ses capacités et lui offre les moyens d'un développement personnel et professionnel.

Pour mener à bien ses missions, l'établissement s'est également doté de 3 services supports :

- Un service insertion, dans une logique de rapprochement avec le milieu dit ordinaire.
- Un service formation, qui prend en charge les activités de perfectionnement qui conditionnent l'exercice professionnel.
- Un système qualité couvrant l'ensemble des missions sociales et commerciales de l'établissement, certifié aux normes ISO 9001-2008 depuis plus de 15 ans.

Les moyens et ressources de l'ESAT Prestige Jura :

Une équipe d'ouvriers formés et encadrés techniquement se déplace à la demande des particuliers, des entreprises ou des collectivités locales, avec le matériel adapté et dans le respect des démarches environnementales. Interventions sur Saint-Claude et le Haut-Jura.

Prestations :

- débroussaillage, tonte, taille de haie, petit élagage ;
- entretien d'espaces verts, entretien de massif ;
- petit déneigement.

Équipement :

- tondeuses, débroussailleuses, tronçonneuses, outils à main ;
- véhicule de chantier, remorque.

Depuis 2022, la commune a mandaté l'ESAT Prestige Jura pour des travaux de **débroussaillage, petit élagage et de tonte**.

3.2.3. Les Jardins de la Fontaine

ZA Le Petit Gezon – 39260 Moirans-en-Montagne

Création et entretien d'espaces verts et de bassins d'ornements, exploitation d'une serre de production horticole et d'une jardinerie (vente de végétaux et d'articles de jardinerie)

Olivier Morel-Fourrier et son équipe (3 à 5 salariés) sont implantés depuis 2013 à Moirans-en-Montagne.

Depuis 2013, la commune a mandaté Les Jardins de la Fontaine pour le choix, la fourniture et la plantation des fleurs vivaces et annuelles.

Sa prestation comprend :

- Le choix des fleurs annuelles : espèce et taille (godets ou diamètres de 11 à 21 cm)
- Le conseil en matière de plantation : terreau de fleurissement, engrais triabon

- La préparation des massifs avec une machine
- La préparation des massifs par les jardiniers (mélange engrais)
- La livraison et la plantation des fleurs dans les bacs

En 2024, la commune a confié aux Jardins de la Fontaine la conception et la réalisation de 2 massifs (La Poste et l'Eglise) :

Sa prestation comprend :

- Le choix des fleurs et arbustes vivaces :
 - La Poste : Abélia grandifolia, Alstromeria Indian Summer, Calamagrostis Karl Foerster, Cupressus Blue Jeans, Gaura Rosy Jane, Geranium Rozanne, Lavande, Miscanthus, Rudbeckia, Saugre gregii
 - L'église : Elaeagnus ebbengei Maryline, Cupressus Blue Jean, Miscanthus, Géranium Rozanne, Géranium Dragon Heart, Hydrangea quercifolia, Hydrangea Vanille Fraise, Nandina Obsessed, Photinia Carré Rouge, Rubbeckia, Pyrus calleryana Chantecleer ou poirier à fleurs, Perovskia atriplicifolia Blue Spire, Salvia gregii
- La fourniture et mise en œuvre du terreau plantation et de l'engrais organique
- La fourniture et la mise en œuvre de bois déchiqueté pour le paillage et des tuteurs et liens
- La livraison et la plantation des végétaux

3.2.4. Pépinières d'altitude et Paysages – Olivier François

Paysagiste-concepteur, Olivier François exerce son activité depuis 28 ans, à savoir :

- Production : pépinière (arbres, arbustes, conifères, fruitiers, plantes grimpantes, rosiers, vivaces, annuelles...)
- Paysages : étude et conception, réalisations et aménagements (plantations, engazonnement, constructions paysagères, arrosage automatisé, mise en forme de terrain...)
- Formation et conférence : sur le jardin, le jardinage, la taille, le greffage, amendements et fertilisation, métabolisme des plantes

En 2019, la commune a confié à Olivier François la création d'un verger de sauvegarde, avec le soutien de la Région Bourgogne-Franche-Comté. Ce verger comprend 20 arbres fruitiers. Une séquence de formation a été réalisée à destination de la population sur la taille et la greffe des arbres.

3.2.5. Atelier Chardon Paysages

14 rue Eugène Dubois 01000 Bourg-en-Bresse

En phase conception, chaque tranche du programme fait l'objet d'une **notice paysagère** (jointes en annexe du présent rapport) établie par l'Atelier Chardon Paysages. Quelques extraits sur les choix opérés :

- Gestion des eaux pluviales : régulation et infiltration des eaux de toitures, fossé drainant, jardin d'infiltration des eaux pluviales, fossé d'infiltration, infiltration des eaux de ruissellement sur place dans les massifs plantés
- La **fosse de Stockholm** : cette technique a été appliquée pour plusieurs massifs sur la place de l'hôtel de ville à Moirans-en-Montagne. Elle consiste en un système de plantation simple, inspiré du macadam et des voies ferrées.

Comme son nom l'indique, le concept de la fosse de Stockholm a pris racine en Suède, sous l'impulsion de Björn Embrén. Alarmé par le dépérissement des arbres de Stockholm causé par l'imperméabilisation des sols, il s'est inspiré des remblais des voies ferrées dans lesquels seule une faible quantité de matière organique suffit au développement d'arbres sains. Il a eu recours à un mélange terre-pierre qui permet à la fois d'aérer et de fertiliser le sol. L'objectif est double :

- ✓ Améliorer le développement des arbres ;
- ✓ Favoriser l'infiltration des eaux pluviales.

Concrètement, la fosse de Stockholm utilise un mélange de roches concassées de diamètres variables et de la matière carbonée (biochar ou terra preta), un cadre en béton, des puits métalliques et du géotextile. Ce système présente de nombreux avantages :

- ✓ Non breveté ;
- ✓ Croissance élevée des arbres plantés ;
- ✓ Bonnes propriétés de résistance mécanique, même lors du passage de véhicules lourds ;
- ✓ Facile à mettre en œuvre par les entreprises du BTP ;
- ✓ Nécessite peu de terre végétale, une ressource qui se raréfie ;
- ✓ Améliore la biodiversité en ville ;

✓ Economise de l'eau d'arrosage.

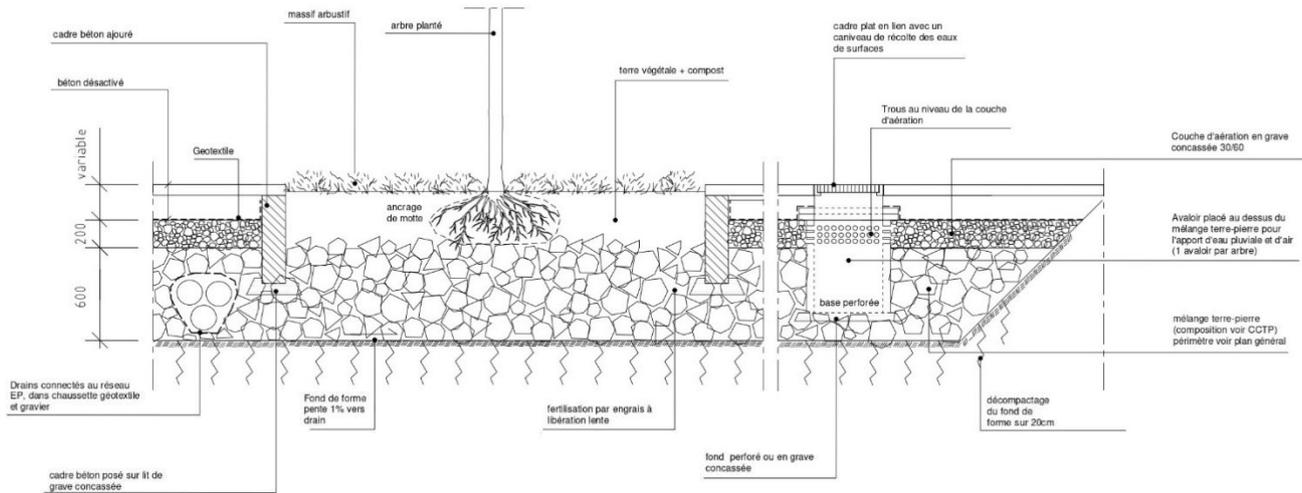
Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE



Morans-en-Montagne - REVITALISATION DU BOURG-CENTRE - Projet urbain et paysager

document : fosses de plantation

NP de plan : CC-PLAN01-ind303

Echelle : 1/25e

Mairie de Morans-en-Montagne

MCE :

atelier charbon

14 rue Eugène Dubois
01000 Bourg-en-Bresse

TEL : 06 76 41 67 11

FAX : 09 73 53 03 99

E-MAIL : contact@ateliercharbon.com

Phase :

DCE

Lot :

LOT 01

Date : 01/06/19

- Palette végétale :
 - Taxodium distichum Cyprès chauve
 - Pmus avium Merisier
 - Quercus bicolor – chêne blanc des marais
 - Nyssa sylvatica Gommier noir
 - Pommier d'ornement Malus zumi « professeur sprenger » greffé en pieds
 - Dallages alvéolaires enherbés
 - Epicéa de Serbie Picea omorika
 - Sapin d'Andalousie Anies pinsapo
 - Cèdre de l'Atlas Cedrus atlantica
 - Sequoia sempervirens
 - Pommier Belle Fille de Salins
 - Résine perméable pour arrêt de bus
 - Poirier d'ornement Pyrus calleryana Fauriei
 - Métasequoia glybtostroboides
 - Gynko biloba
 - Savonnier
 - Aubépine tige
 - Troène du Japon tige
 - Mixed border de plantes vivaces
 - Plantes couvre-sols
- Arbres existants : conservés au maximum
- Amélioration de la biodiversité :
 - Palette végétale variée avec des arbres de plusieurs essences
 - Semis de plantes sauvages adaptées en fond de noue
 - Trame de petites haies
 - Installation de nichoirs à oiseaux
- Plantation d'arbres haute tige pour lutter contre les ilots de chaleur

Les notices paysagères sont jointes en annexe du présent rapport.

En phase travaux, chaque tranche du programme comprend un cahier des clauses techniques particulières (CCTP) établi par l'Atelier Chardon pour le marché accord-cadre qui détaille les travaux de plantation (extrait) :

Les fosses de plantation :

- Le piquetage et les opérations préalables à la réception des terres et végétaux
- La remise en état des fonds de forme, le nivellement et la préparation des sols pour plantation
- Le décompactage et la reprise ponctuelle des fosses des arbustes et arbres
- La réalisation d'un dispositif provisoire d'arrosage de façon à pouvoir arroser les végétaux en attente d'être plantés
- La protection (par un géotextile) des arbres en motte stockés par temps froid ou pluvieux

L'origine des matériaux et végétaux :

- Terre végétale : Lieux d'emprunt agréés par le Maître d'oeuvre après contrôle physico-chimique
- Végétaux : Pépinières répondant à la nomenclature des plantes horticoles éditée par le CNIH (de préférence régionales).
- Graines : Fournisseurs agréés et certificat d'origine

Les amendements et engrais :

Un amendement en corne broyée est effectué pour les arbustes et arbres ainsi qu'un rétenteur d'eau pour les arbres.

Terreau de reprise :

Un terreau d'écorces de pin broyé et composté est vidé autour et au contact des racines ou de la motte à raison de :

- ✓ 10 litres par arbre isolé,
- ✓ 10 litres par m² de paillage pour les végétaux plantés sur paillage.

Pralinage des végétaux

Un pralinage de tous les végétaux à racines nues ou en conteneur est obligatoirement réalisé.

Terre végétale

La terre fournie est mise en œuvre en tenant compte du foisonnement à l'extraction, et du tassement après mise en place. Une quantité de terre suffisante est prévue pour remplir les trous de plantations avec un surplus en dôme permettant de combler l'affaissement des terres.

La terre végétale fournie présente des caractéristiques physiques et chimiques parfaitement compatibles avec les plantations à réalisées et à la destination des zones plantées.

La terre de référence est une terre franche de texture limono-sableuse et perméable.

La terre doit avoir une texture homogène, une composition équilibrée en argile, sable humus et calcium.

Elle doit avoir une teneur satisfaisante en éléments nutritifs assimilables et être exempte de substance phyto-toxique et de graines d'adventices ou de plantes envahissantes.

La mise en œuvre de la terre végétale se fait sur sol décompacté. Elle comprendra le tri de la terre végétale pour élimination de tous les matériaux impropres à la pousse des végétaux (pierres, gravois divers, racines).

Qualité des végétaux

Les plantes proviennent principalement de la pépinière Daniel Soupe située à Châtillon-sur-Chalaronne.

Les végétaux sont de la meilleure qualité, dans les espèces et variétés demandées.

Les plants réceptionnés sont parfaitement sains, sans déféctuosité sur le tronc ou les racines et sans blessure.

La formation des sujets est régulière et harmonieuse, reflétant des allongements normaux pour les parties aériennes comme pour les parties souterraines.

Les arbustes sont contreplantés, leurs racines sont vigoureuses comportant au minimum trois racines maîtresses.

Les bois sont vigoureux et bien aoûtés. Les crosses de refléchage trop marquées sont refusées. Les branches latérales sont réparties régulièrement le long de la tige.

Systèmes racinaires

Plants à racines nues : le système racinaire est bien développé (chevelu abondant, racines bien réparties).

Troncs

Ils sont droits, exempts de nodosités, de porosités et de plaies. Les troncs sont suffisamment forts pour la hauteur des arbres : le rapport diamètre au collet x 100 / hauteur totale devra être compris entre 2 et 2.5.

Parties aériennes

Les parties aériennes sont saines, indemnes de dommages mécaniques, présentant des bourgeons terminaux sains et bien conformes, et ont un bon équilibre hauteur/diamètre au collet.

Etat sanitaire

Les végétaux proposés ne présentent aucun signe de maladie ou de parasite. Ils sont vigoureux, sans bois mort, munis de bourgeons vivants, frais et turgescent. Ils ne présentent aucun défaut de développement.

Ils ne présentent aucune plaie accidentelle.

Entretien des plantations

L'entreprise adjudicataire du marché (France Clôture Environnement) assure l'entretien de ses ouvrages et plantations, depuis l'achèvement des plantations jusqu'au constat de reprise et pendant le délai de garantie de reprise.

Sont inclus au titre de l'entretien :

- L'entretien des paillages
- La vérification et la révision des tuteurs
- Le désherbage manuel au pied des collerettes
- Le binage et le désherbage manuel des arbustes autant de fois que nécessaire
- Le ramassage des feuilles, des branches provenant des coupes
- Les apports d'engrais pour les arbres
- Le ramassage des feuilles mortes, branchages, objets, papiers ou déchets présents sur toutes les surfaces de plantation
- L'arrosage
- Les tailles
- La tonte
- Le regarnissage

4. 1. Ajustement des moyens face aux enjeux environnementaux

En résumé, la situation à ce jour :

Les moyens :

- Masse salariale directe :
 - 1,9 ETP : agents des services techniques communaux
 - 0,6 ETP : agents des services techniques intercommunaux
- Contrats de prestations extérieures :
 - 4 prestataires : tonte, taille, plantation, taille des fruitiers

Un patrimoine à entretenir :

- Surfaces enherbées
- Massifs d'arbustes vivaces
- Fleurs annuelles et vivaces en massifs et en pot
- Arbres d'alignement ou en îlot
- Arbres fruitiers

Un patrimoine créé depuis 2019 selon les nouvelles attentes environnementales :

- Massifs d'arbustes vivaces et arbres du centre-ville (Atelier Chardon Paysage)
- Massifs et bacs de fleurs (Jardins de la Fontaine)

Les enjeux environnementaux (Cf – Plan Climat Air Energie Territorial TEC) :

- Préservation des continuités écologiques
- Préservation de la ressource en eau

Le plan d'action / PCAET et Charte du PnrHJ

Plan Climat Air Energie Territorial TEC

- HAB8 - Renforcer la place de l'arbre, de la végétation et de l'eau dans les cœurs de villages et au niveau des établissements accueillant du public
- EAU5 - Massifier la récupération d'eau via des dispositifs incitatifs et réglementaires

Charte du Parc naturel régional du Haut Jura :

- Milieux ouverts herbacés : adopter la gestion différenciée des espaces verts et bords d'axe de circulation, végétaliser les zones urbaines avec des espèces constitutives de cette sous-trame, adopter des pratiques culturelles compatibles avec ces espèces

4.2. Plan de gestion projeté

Au vu du patrimoine à entretenir, des moyens dont dispose la commune et des enjeux environnementaux, il est proposé d'ajuster les interventions en se conformant aux préconisations des professionnels et aux retours d'expérience en la matière.

Le plan de gestion exposé ci-après prévoit 2 étapes successives dans sa mise en œuvre par typologie d'espaces.

Contenu	Plan de Gestion 2025	Plan de gestion à partir
<p>Surface enherbée de type prairie</p>	<p>Surface > 1 000 m² : 2 passages seulement / an</p> <p>Fauchage partiel de l'îlot, soit une largeur de 2 m sur le pourtour de la parcelle seulement, le reste est conservé en prairie.</p> <p>Fauchage tardif pour le reste de l'îlot : le principe du fauchage tardif est de respecter le cycle de la nature, en coupant la végétation le moins possible. Ainsi, le couvert végétal a le temps de se développer, ce qui favorise la pollinisation et offre nourriture et refuge à la faune. En laissant la végétation pousser, on permet également à de nouvelles espèces de s'implanter, ce qui favorise la biodiversité.</p> <p>Secteurs :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Nord AX : 13 972 m² • Nord AB : 7 000 m² • Ouest AC : 2 500 m² • Centre-ville AE : 1 900 m² • Centre-ville AI : 3 000 m² • Sud AL : 2 400 m² <p>Soit 3 ha sur les 5,3 au total</p>	<p>Surface > 1 000 m² :</p> <p>Fauchage partiel et tardif avec enrichissement du sol</p>
<p>Surface enherbée en zone sportive</p>	<p>2 passages seulement / an</p> <p>Fauchage partiel de l'îlot, soit une largeur de 2 m sur le pourtour de la parcelle seulement, le reste est conservé en prairie.</p> <p>Fauchage tardif pour le reste de l'îlot : le principe du fauchage tardif est de respecter le cycle de la nature, en coupant la végétation le moins possible. Ainsi, le couvert végétal a le temps de se développer, ce qui favorise la pollinisation et offre nourriture et refuge à la faune. En laissant la végétation pousser, on permet également à de nouvelles espèces de s'implanter, ce qui favorise la biodiversité.</p> <p>Surface prévisionnelle : 50% des 1,85 ha soit 0,6 ha</p>	

Contenu	Plan de Gestion 2025	Plan de gestion à partir de 2026
Verger – Arbres fruitiers	Taille et traitement en régie selon les instructions du professionnel. Récolte des fruits à organiser : verger partagé Installation de ruches : consulter des apiculteurs Installation d'arbres à insectes : travail avec les écoles et l'accueil de loisirs dans le cadre du Projet Educatif Territorial	S'appuyer sur les associations locales à caractère social pour faire participer les personnes vulnérables ou en difficulté à : <ul style="list-style-type: none"> - La gestion du verger - La gestion d'un ou plusieurs jardins partagés Pistes : CCAS, MoiranSolidarité, Les Restos du Cœur, Saint-Michel le Haut (Centre d'Accueil des Demandeurs d'Asile)
Surface enherbée de type pré agricole	Pratiques agricoles : <ul style="list-style-type: none"> • Fauchage pour l'herbe : 100 % des surfaces soit 7,7 ha • Sensibiliser les agriculteurs sur l'entretien de ces espaces 	
<i>Fleurs et arbustes vivaces</i>	Palette : Abélia grandifolia Alstromeria Indian Summer, Calamagrostis Karl Foerster, Cupressus Blue Jeans, Gaura Rosy Jane, Geranium Rozanne, Lavande, Miscanthus, Rudbeckia, Sauge gregii Elaeagnus ebbengei Maryline, Cupressus Blue Jean, Miscanthus, Géranium Rozanne, Géranium Dragon Heart, Hydrangea quercifolia, Hydrangea Vanille Fraise, Nandina Obsessed, Photinia Carré Rouge, Rubbeckia, Pyrus calleryana Chantecleer ou poirier à fleurs, Perovskia atriplicifolia Blue Spire, Salvia gregii	

Contenu	Plan de Gestion 2025	Plan de gestion à partir de 2026
<i>Fleurs annuelles</i>	Palette : A venir des Jardins de la Fontaine	
Entretien des massifs : <i>Fleurs vivaces et annuelles</i>	Désherbage par sarclage et arrachage manuel avec des outils : couteau à désherber, binette, sarcloir etc. Paillage : installation au pied des végétaux et renouvellement si nécessaire Plantes couvrantes : plantation au pied des arbustes selon les conseils des prestataires Formation des agents techniques : par l'agent référent Espaces Verts et/ou les prestataires	
Engrais	Avant la plantation : Apport de terreau et ajout d'engrais organique	
Arrosage	Massifs et bacs de fleurs annuelles : Prélèvement dans la cuve de récupération d'eau (700 m ³ – voir fiche spécifique en annexe n°1). Utilisation du réservoir de « la Bouteille » et arrosage manuel par les agents communaux. Plus de prélèvement sur le réseau AEP. Formation des agents sur les techniques d'arrosage : horaires optimum, hauteur, sur ou sous les végétaux etc. Stade d'honneur : Prélèvement dans la cuve de récupération d'eaux de toitures de la tribune (voir annexe n°1). Système d'arrosage automatique avec buses et programmation installé en 2025. Besoin : 900 m ³ Période d'arrosage : du 15 mai au 15 septembre sauf arrêté préfectoral de restriction des usages de l'eau Paillage des massifs : Les nouveaux massifs sont paillés. Déploiement du paillage sur les anciens massifs. Comptage des volumes pour les 2 volets (fleurs et stade). <ul style="list-style-type: none"> • Situation initiale 2024 (fleurs) : 72 m³ au maximum prélevés sur la ressource en eau • Situation initiale 2024 (stade) : 1 000 m³ prélevé sur la ressource en eau 	Suivi du comptage des volumes consommés Déploiement et renouvellement du paillage Arrosage goutte à goutte

Contenu	Plan de Gestion 2025	Plan de gestion à partir de 2026
Taille <i>Arbres d'alignement</i> <i>ou ilot</i> <i>Arbustes</i>	Fréquence de taille : conformément aux avis des prestataires et de l'agent référent Techniques de taille : conformément aux avis des prestataires et de l'agent référent	Plan pluriannuel de taille des arbustes et arbres avec inventaire des arbres haute tige
Ripisylve et arbres en bord du Murgin	Visite le 17-09-2024 par Brice GRANDPIERRE - Chargé de mission Grand cycle de l'eau - Bassin Ain Medianet et Sabrina Le Roy (technicienne rivière) au Parc naturel régional du Haut Jura (rapport joint en annexe n°3). Entretien : du 1 ^{er} septembre au 14 mars Type d'intervention : voir tableau synthétique du rapport.	Guide à venir de la DDT (en cours de mise à jour)
Pilotage et mise en œuvre des actions et des intervenants	Action engagée en 2024 (novembre) : réorganisation des services techniques communaux avec création de 3 pôles : <ul style="list-style-type: none"> • Pôle Voirie • Pôle Bâtiment • Pôle Espaces verts Chaque pôle est piloté par un agent référent, compétent dans chacun des domaines. L'agent référent Espaces Verts pilote le plan d'action en concertation avec les élus et les prestataires.	
Plan communication auprès de la population : écocitoyenneté	1^{ère} phase : Engagement de la démarche : publié dans l'Echo du Mont Robert (novembre 2024) – Voir article en annexe n°4 2^{ème} phase : Actions engagées pour la saison 2025 : <ul style="list-style-type: none"> • Pilotage de la démarche avec réorganisation des services techniques et coordination • Arrosage sans prélèvement sur la ressource (Echo du Mont Robert) • Fauchage partiel et tardif : panonceaux installés sur site à vocation pédagogique (cf. exemple en annexe n°5) • Travail pédagogique avec le comité de pilotage Projet Educatif Territorial (PEDT 2024-2027) – Verger et arbres à insectes (cf. exemple en annexe n°5). 	3^{ème} phase (à partir de 2026) Associer la population dans la gestion des espaces verts : <ul style="list-style-type: none"> • Pédagogie sur la gestion des jardins privés • Déploiement des bacs compost (obligatoire au 01/01/2024) en partenariat avec le SICTOM

Annexe n°1 Plan de gestion Récupération des eaux de pluie

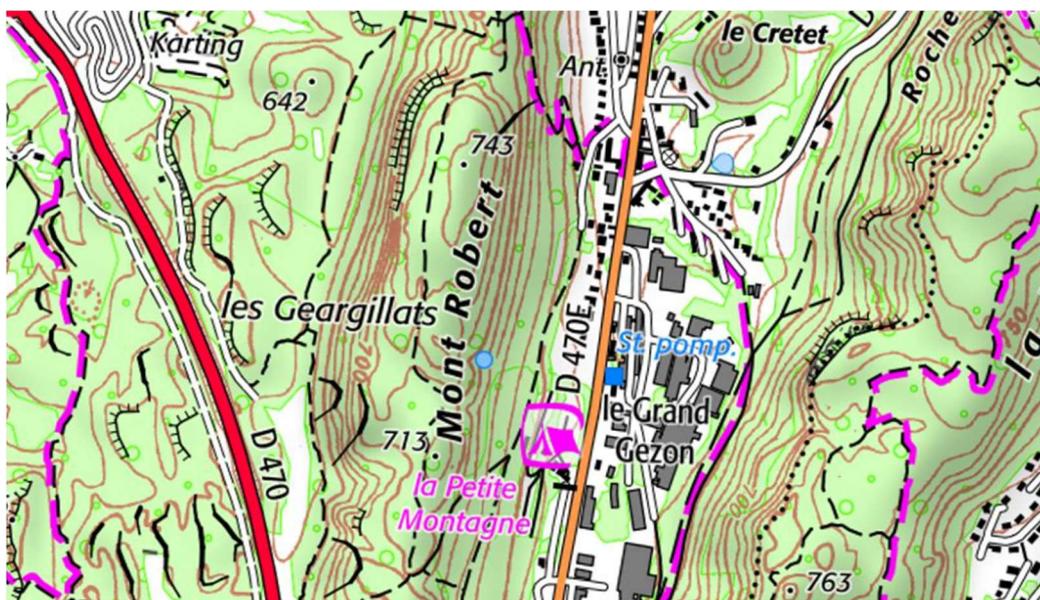
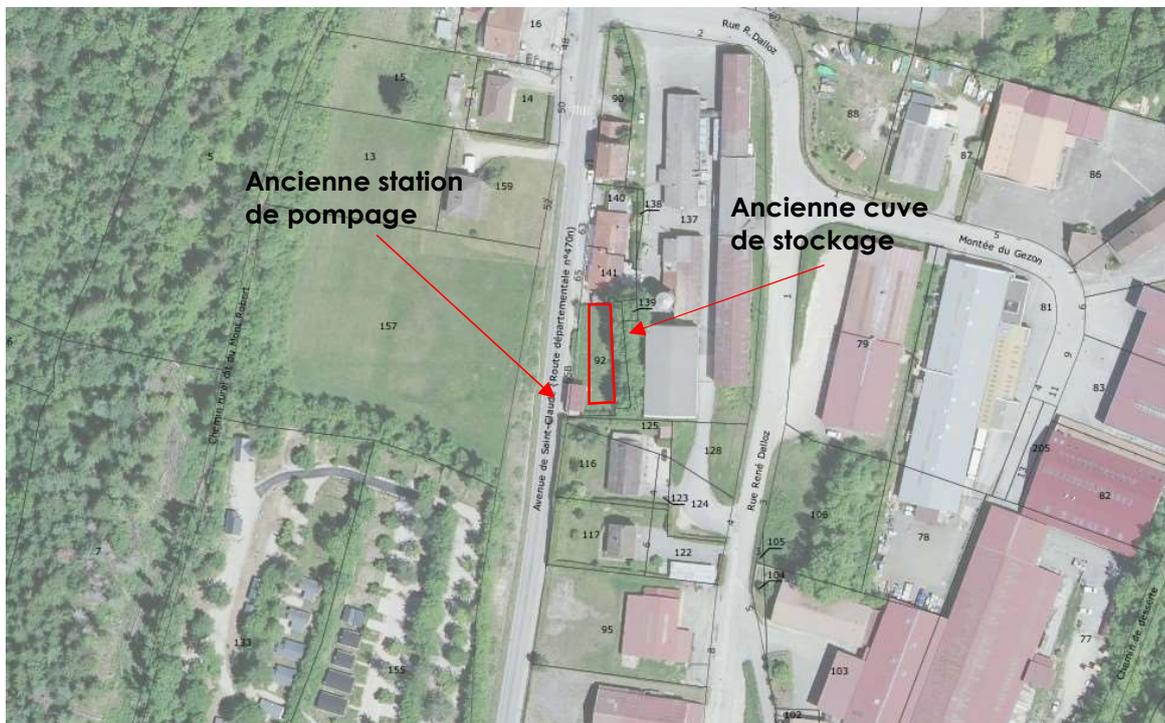
Le principe de minimiser les prélèvements sur la ressource (eau du réseau de distribution) s'applique pour les usages suivants :

1. Arrosage des bacs et massifs de fleurs
2. Arrosage du stade d'honneur de football
3. Alimentation des fontaines d'agrément du centre-ville

1. Arrosage des bacs et massifs de fleurs

Lors du renouvellement de la délégation de service public Eau Potable en 2023, VEOLIA, délégataire sortant et candidat a proposé la réhabilitation d'une cuve de stockage située à l'arrière de l'ancienne station de pompage Avenue de Saint-Claude.

Localisation de l'ouvrage (extrait cadastral avec vue aérienne et extrait carte IGN) :



Histoire de l'ouvrage (source : registres du Conseil Municipal de 1912 à 1940) :

1912 à 1963

L'alimentation en eau potable de la commune de Moirans-en-Montagne faisait partie des priorités des assemblées municipales, en particulier avec la construction en 1912 du réservoir dit du Pontet (réservoir du Bornet – 1 000 m³). La population moirantine était alors de 1 410 habitants, principalement concentrée dans le cœur de la ville.

Le réservoir du Bornet ou « du Pontet » a été construit en 1912 par M. Picard, entrepreneur à Saint-Claude. En 1933, la commune disposait des captages de la Dhuye et du Gezon. Le « débit des sources » était insuffisant. La commune comptait 1 649 habitants.

Une étude a été réalisée sur le captage du Gezon, dont l'eau était de meilleure qualité. En 1934, il était alors question de construire un puits de 50 à 60 m³ dans la « zone des puits du Gezon ». Des travaux ont été réalisés en 1935.

En 1936, la commune a mandaté un ingénieur Marc Merlin pour élaborer un **projet global d'adduction d'eau**, afin de répondre aux besoins de la population et pour la sécurité incendie. Le projet prévoyait **l'utilisation par pompage** des nouvelles sources du Gezon.

En 1937, ce projet a été modifié : les conduites du réseau d'eau potable de la « **Bouteille** » (= le réservoir qui nous concerne) seront dédiées à l'alimentation des fontaines, des lavoirs et des chasses de WC car elles seront incapables de résister à la pression du futur service.

Le conseil engage alors l'exécution du projet et valide la fourniture des **pompes**. Le marché de la **station de pompage** est approuvé en 1938, ainsi qu'un règlement de service.

En 1939, le cadenas du réservoir a été vandalisé (=celui de la Bouteille) : on mentionne alors que les « réservoirs supérieurs » n'ont pas été concernés par cet acte de vandalisme (ils craignaient une pollution). Les « réservoirs supérieurs » pourraient être le Pontet (= le Bornet) et le Mont Robert.

En 1940, le décompte global et définitif des travaux a été présenté au conseil municipal : 729 818 francs (435 657 € d'après le convertisseur INSEE).

1963 – Source du Pont des Arches (Villards d'Héria)

Dans les années 60 (1 464 habitants), la commune se tourne vers la source du Pont des Arches à Villards d'Héria et signe une convention avec la commune de Villards d'Héria pour alimenter les habitants en eau potable.

Années 2000 – Nappe d'accompagnement de la rivière d'Ain

Suite aux premières sécheresses (2003) du début des années 2000, la commune a engagé une réflexion pour changer de ressource en eau. L'eau de Villards d'Héria posait des problèmes quantitatifs et qualitatifs (forte turbidité). Le raccordement sur le réseau du syndicat de Vouglans a été effectif en **2012**, après des travaux d'investissement pris en charge par la commune et les partenaires financiers (Agence de l'Eau et Département du Jura), soit 1,2 millions € et 8 km de conduite posés entre le plateau En Sapey (commune de Maisod) et le giratoire sud de la commune de Moirans-en-Montagne.

Le réservoir de stockage dit de la « Bouteille » n'alimente plus la commune depuis les années 60.

Veolia propose de récupérer les eaux de pluie des toitures situées à proximité, dont les Ets. Vilac, sa contenance étant de 700 m³.



La crépine de récupération nécessite un nettoyage régulier si des arbres sont à proximité



Projet de VEOLIA en concertation avec la commune de Moirans-en-Montagne :

Afin d'être en mesure d'utiliser l'eau du réservoir de la Bouteille, Veolia propose de mettre en place une pompe de prélèvement des eaux pluviales (10 m³/heure). Un raccordement hydraulique et électrique sera créé par percement de la paroi de la cuve et du bâtiment de la station de pompage. Une armoire de commande étanche est également prévue.

L'accès au réservoir par le véhicule des services techniques depuis l'avenue de Saint-Claude sera aménagé par les services techniques communaux, ainsi que le dispositif de récupération des eaux de toiture des Ets. VILAC.

Le montant prévisionnel des travaux est le suivant :

- Mise en place de la pompe par VEOLIA : 1 231,20 € TTC
- Travaux de terrassement par les services techniques communaux : 1 000 € TTC
- Dispositif de récupération des eaux de pluie Ets. VILAC

Les travaux seront réalisés au plus tard en avril 2025, pour être opérationnels au printemps 2025. Une convention sera établie avec les Ets. VILAC définissant les conditions de récupération des eaux de pluie. Cette eau sera utilisée pour l'arrosage des fleurs et massifs de la commune.

2. Arrosage du stade d'honneur de football

La maîtrise d'ouvrage de cette opération est portée par la communauté de communes Terre d'Émeraude.

L'opération comprend les travaux suivants :

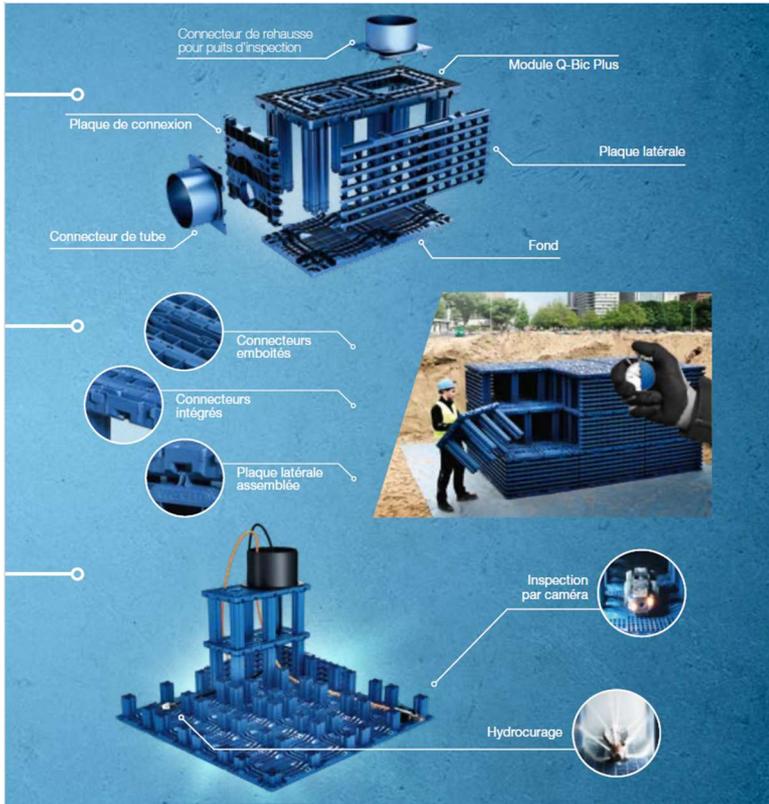
- Mise en état du terrain en gazon naturel
- Réalisation d'un réseau de drainage
- **Installation d'une cuve de récupération des eaux de pluie**
- Mise à niveau de l'éclairage et l'installation de système LED
- Sécurisation du terrain : clôture, main-courante et pare-ballon

La cuve de récupération des eaux de pluie est dimensionnée de façon à permettre l'arrosage du stade d'honneur de football de manière satisfaisante et sans en eau.

Initialement, le projet prévoyait de récupérer les eaux de drainage lors des pluies. La découverte fortuite en cours de chantier d'un réseau pluvial permet de récupérer les eaux de la toiture de la tribune couverte du stade.

Un réseau de 1176 m de drains routiers posés sous le terrain permet d'évacuer les eaux pluviales lors des pluies afin de maintenir la praticabilité du terrain.

Ces drains alimentent un bassin de stockage enterré constitué de casiers :



Le bassin fait un volume total de 940 m³. Ceci permet une autonomie de 2 mois en période estivale pour l'arrosage de la pelouse du terrain.

Il est lesté pour résister aux sous-pressions éventuelles.

Les eaux sont reprises par pompage pour alimenter une cuve tampon de 40 m³. Depuis cette cuve, on alimente le système d'arrosage automatique du terrain.

Le coût de la récupération d'eau pour l'arrosage est de 205 000 € HT soit environ 20% du coût du projet de rénovation du terrain de foot.

3. Alimentation des fontaines d'agrément au centre-ville

Le programme de rénovation des espaces publics engagé depuis 2019 en partenariat avec la Région Bourgogne-Franche-Comté (AMI Bourg-centre et Centralités Rurales en Région) et l'Etat (Petites Villes de Demain) répond au cahier des charges des partenaires en intégrant l'apport de l'élément « eau » pour des îlots de fraîcheur.

L'élément « eau » a été intégré dans les tranches suivantes :

Tranche 1 – Places Robert Monnier – de Verdun et rue Pasteur

- Réhabilitation complète de la fontaine Place de Verdun : construction d'une cuve souterraine



Tranche 3 – Ilot de la salle des fêtes

- Implantation de 3 fontaines avec cuve de récupération



Tranche 4 – Parvis du musée du jouet et des écoles

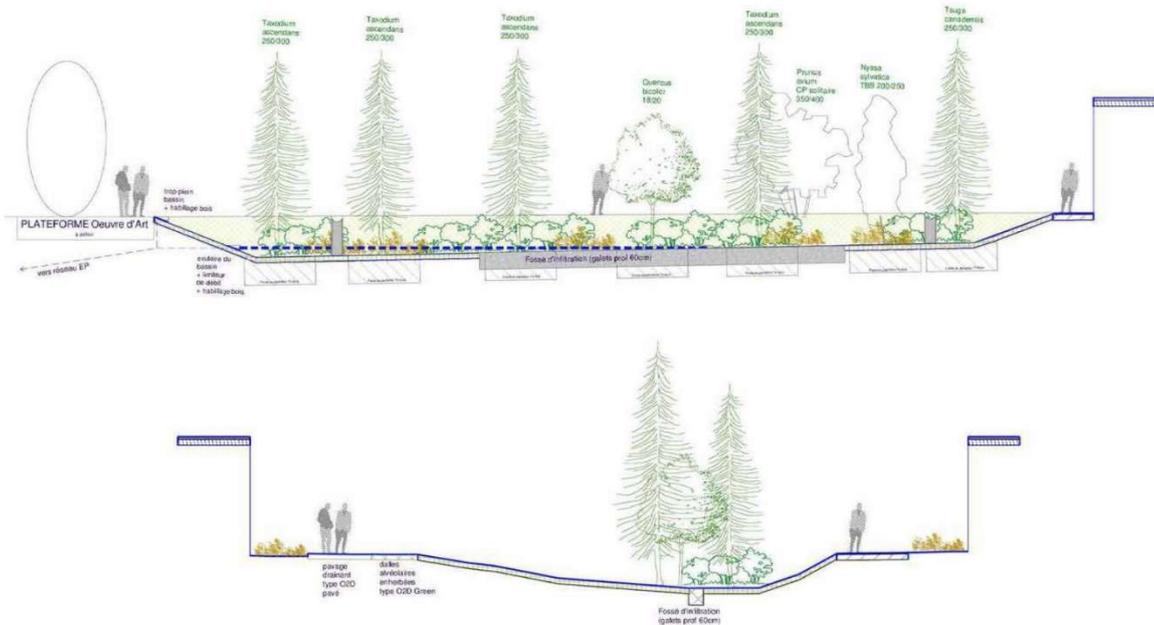
- Réouverture du bief du Murgin sur 2 parties



Tranche 6 – Rue des Sports

- Création d'un jardin avec récupération des eaux de toiture

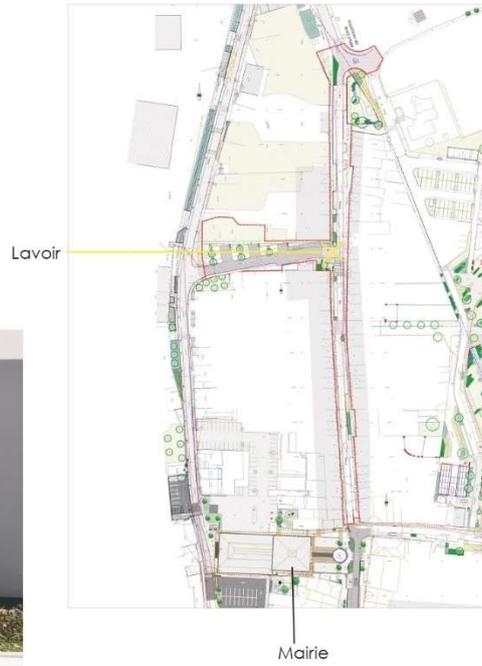
Coupes d'état projet - Jardin d'infiltration des eaux pluviales



Tranche 7 – Rue Roussin – Rue du Lavoir – Rue Pasteur

- Réhabilitation du lavoir

Lavoir existant



Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE

Annexe n°2
Plan de gestion
Notices paysagères – Atelier Chardon Paysages

Envoyé en préfecture le 28/11/2024

Reçu en préfecture le 28/11/2024

Publié le



ID : 039-213903339-20241125-DEL2511_69_2024-DE

Annexe n°3
Plan de gestion
Bief du Murgin – Compte-rendu visite terrain du 17-09-2024
Parc naturel régional du Haut Jura

Annexe n°4 Plan de gestion

Plan communication / Echo du Mont Robert – Edition Octobre 2024

ICI A MOIRANS

PRESERVER

L'EAU

et la BIODIVERSITE



Moirans-en-Montagne s'est installé entre le Mont Robert, le Mont Saint-Christophe, la tête d'Henri IV etc. : cette photographie montre à quel point le **vert** est présent. Le cadre de vie est agréable : la nature est toute proche.

Mais en plus, la ville dispose d'espaces verts de toutes sortes : prairies, pelouses, vergers, arbres d'alignement, massifs fleuris et arborés, bacs à fleurs... Leur entretien est assuré par la commune, la communauté de communes, mais aussi par des prestataires : tonte, taille, plantations, nettoyages, hivernage, et arrosage lorsque cela est nécessaire.

Tout ceci doit se faire dans le respect des nouvelles règles : planter des essences locales, pas d'espèces exotiques envahissantes, utilisation des eaux de pluie pour arroser, concevoir des massifs préservant la fraîcheur des végétaux et récupérant les eaux de pluie etc.

Tout ceci doit aussi se faire avec les moyens dont dispose la commune : 5 agents au service technique avec un budget serré.

COMMENT FAIRE ? : ETABLIR UN PLAN DE GESTION



En faisant l'inventaire de ces espaces verts : on recense les surfaces tondues, plantées, les arbres d'alignement, les massifs etc.

Et ensuite ?

Prendre les conseils des professionnels locaux, former les agents communaux, organiser une collaboration entre tous les intervenants, prioriser les actions etc.

Pour quelle finalité ?

Parvenir à concilier un entretien efficace des espaces verts, avec les moyens humains et le matériel dont on dispose, pour réduire la consommation d'eau, supprimer les gaspillages, lutter contre les pollutions et restaurer la biodiversité.

Sont à bannir : les plantes exotiques, les herbicides, gérer toutes les pelouses comme un green de golf, recourir aux solutions chimiques, arroser avec l'eau de source.

Du côté des privés : la taille des haies est rendue nécessaire pour des raisons de sécurité (piétons) et de visibilité (automobilistes)

Annexe n°5 Plan de gestion

Exemples de tonte partielle - Panonceaux sur site – Hôtel à insectes et verger

